



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commissariat général
au développement
durable**

Paris, le 28/11/2023

*Service de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'animation scientifique et technique
Bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et
techniques*

Affaire suivie par : Pascal ZEMOUR
comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Note à

Destinataires in fine

Objet : Campagne 2024 des comités d'évaluation scientifique et technique de domaine – Actualités sur le dispositif

La sous-direction de l'animation scientifique et technique (S&T) assure le pilotage du dispositif des comités d'évaluation S&T de domaine. Ce dispositif est en charge de la reconnaissance de la spécialisation et de l'expertise S&T des agents des MTECT-MTE-SMER et de leurs établissements publics. Il répond à la nécessité pour le pôle ministériel de disposer de spécialistes et d'experts S&T de haut niveau pour relever les défis complexes qui lui sont assignés.

Campagne 2024

Je vous remercie de bien vouloir identifier dans vos services les agents susceptibles de pouvoir présenter un dossier de qualification au dispositif des comités de domaine en 2024 et le leur proposer. Pour ce faire, vous trouverez :

- en annexe 1, une description du dispositif des comités de domaine,
- en annexe 2, les conditions et modalités de candidature, avec des liens sur les sites d'information,
- en annexe 3, le calendrier 2024 des séances des comités de domaine programmées à ce jour.

Actualités sur le dispositif des comités de domaine

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 21 22

1- Publication de la liste des agents qualifiés par le dispositif des comités de domaine sur le site Internet du pôle ministériel

A la suite de l'ouverture en 2022 par le Service de la recherche et de l'innovation (CGDD/SRI) et la DRH d'une rubrique dédiée au dispositif des comités de domaine sur le site Internet du pôle ministériel, nous vous informons que le contenu de cette rubrique a été complété au printemps 2023 par la mise en ligne de la liste de plus de 750 agents qualifiés par ce dispositif.

Nous vous rappelons que la rubrique dédiée au dispositif des comités de domaine est accessible sur l'Internet et l'Intranet du pôle ministériel via les liens :

Internet : <https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>

Intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/evaluation-des-competences-scientifiques-et-a20262.html?TARGET=http%3A%2F%2Fintra.portail.e2.rie.gouv.fr%2Fevaluation-des-competences-scientifiques-et-a20262.html>

2- Le comité de domaine « Systèmes d'Information, Numérique et Donnée » (SIND) succède au comité de domaine « Systèmes d'information »

Des travaux d'évolution du comité de domaine « Systèmes d'information » ont été menés afin de répondre aux nouveaux besoins en matière d'évaluation des compétences scientifiques et techniques (S&T) des agents, dus notamment aux développements récents dans les domaines de l'Intelligence artificielle, des Big-Data, des systèmes d'information géolocalisée, de la géomatique, des systèmes et technologies d'observation, etc.

Ces travaux ont abouti à la révision de ce comité avec un élargissement de son périmètre S&T et à la modification de son intitulé en conséquence. Le comité de domaine « Systèmes d'Information, Numérique et Donnée » (SIND) succède ainsi au comité « Systèmes d'information »

En pratique, cela se traduit par une déclinaison augmentée du domaine en sous-domaines, un enrichissement du thesaurus associé et le recrutement de nouveaux membres du comité spécialisés dans les nouveaux sous-domaines.

Toutes les informations relatives au nouveau comité SIND ainsi que les différents formulaires, documentation, et calendrier 2024 sont disponibles dans la rubrique dédiée au dispositif des comités de domaine sur les sites Internet et Intranet du pôle ministériel aux adresses précitées.

Les agents du bureau de la reconnaissance des compétences S&T (CGDD/SRI/AST2) sont à votre disposition, en tant que de besoin, pour tout échange ou précision. Vous pouvez les contacter en leur adressant un mail sur la boîte dédiée au dispositif à l'adresse :

comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

La sous-directrice
de l'animation scientifique et technique



Claire Sallenave

Liste des destinataires

- M. le Chef du service de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable
- M. le Secrétaire général du pôle ministériel
- M. le Commissaire général au développement durable
- Mme et MM. les directeurs généraux d'administration centrale
- M. le Directeur des ressources humaines du pôle ministériel
- Mme la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France
- Mmes et MM. les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France
- Mmes et MM. les directeurs départementaux des territoires
- Mmes et MM. les directeurs interdépartementaux des routes
- Mmes et MM. les directeurs interrégionaux de la mer
- Madame la présidente directrice générale de Météo-France
- Monsieur le président de l'Université Gustave Eiffel
- Monsieur le président de l'ADEME
- MM. les directeurs généraux de l'OFB, CEREMA, IGN, VNF
- Mmes et MM. les directeurs du CETU, CNPS, ENPC, ENTPE, SNIA, STAC, STRMTG, SCHAPI
- Monsieur le président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Copie à :

- Madame la présidente du comité de coordination et d'orientation des comités d'évaluation scientifique et technique de domaine (IGEDD/TEC) ;
- Mmes et MM. les présidents et membres des comités d'évaluation scientifique et technique de domaine ;
- Monsieur le chef du service de la recherche et de l'innovation (CGDD/SRI) ;
- Madame la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail (SG/DRH/D)
- Monsieur le sous-directeur de la formation, des compétences et des qualifications (SG/DRH/D/FORCQ)
- Secrétariat de la COSE (MASA)

Annexe 1 : Description du dispositif des comités de domaine

La circulaire du 25 janvier 2011 relative aux comités de domaine organise le dispositif d'évaluation des spécialistes et experts scientifiques et techniques pour les agents des catégories A et B relevant des MTECT-MTE-SMER.

Depuis 2016, ce dispositif, qui comprend 10 comités de domaine, est complété du dispositif d'évaluation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) actuellement composé de 3 collèges de domaine.

Ces deux dispositifs complémentaires sont ouverts aux agents des catégories A et B :

- En activité au sein des MTECT-MTE-SMER et de ses établissements publics, agents qui peuvent être gérés ou non par le ministère ;
- Rattachés en gestion aux MTECT-MTE-SMER mais affectés hors de ces ministères ou des établissements publics de leur réseau scientifique et technique (RST) ;
- Gérés par le MASA en poste au MASA ou dans ses établissements publics (dont INRAE).

Ils reposent sur des instances d'évaluation composées de personnalités reconnues dans leur domaine de compétences scientifiques et techniques et implique tous les acteurs intéressés au processus (hiérarchie, SRH, DRH, ...).

Le commissariat général au développement durable et le secrétariat général des MTECT-MTE-SMER sont responsables conjointement du pilotage du dispositif des comités de domaine, la commission d'orientation des experts-spécialistes (COSE) assure celui du dispositif du MASA.

Rappel sur les objectifs du dispositif

- Reconnaître par les comités de domaine des MTECT-MTE-SMER ou les collèges de domaine du MASA une compétence de niveau spécialiste, expert ou expert international au regard d'un référentiel portant sur les compétences, les capacités d'intervention, et le rayonnement de l'agent ;
- Constituer un vivier de spécialistes et d'experts ;
- Définir des parcours professionnels valorisants pour les spécialistes et les experts correspondant aux besoins des ministères.

Qualifications attribuées

- Les comités et collèges de domaine attribuent des qualifications de spécialiste, d'expert et d'expert international.
- Ces qualifications sont valides 4 ans à compter de la date de la décision. A noter qu'une non qualification est également valide 4 ans et ne permet donc pas, sauf mention indiquée dans l'avis, de déposer de nouveau dossier pour le même comité avant ce délai.

Domaines couverts par le dispositif

- **Les 10 comités de domaine du MTECT-MTE-SMER**
 - Bâtiment (BAT)

- Énergie et climat (EC)
 - Géotechnique et risques naturels (GRN)
 - Gestion durable des ressources naturelles/Biodiversité (GDRN)
 - Habitat, Aménagement, Ville et Territoires (HAVT)
 - Infrastructures (INFRA)
 - Ouvrages d'art (OA)
 - Risques liés à l'activité humaine (technologiques et sanitaires) (RA)
 - Systèmes d'information, Numérique et Donnée (SIND)
 - Transports durables, sécurité, intermodalité et mobilité (TS)
- **Les 3 collèges de domaine du MASA**
 - Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux
 - Forêt - Bois - Risques naturels en montagne
 - Transition agroécologique, performance économique et environnementale

Rubriques internet sur le dispositif

- L'ensemble des informations relatives aux comités d'évaluation scientifique et technique de domaine des MTECT-MTE-SMER sont accessibles sur le site internet des MTECT-MTE à l'adresse suivante :
<https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>
- L'ensemble des informations relatives aux collèges d'évaluation scientifique et technique de domaine du MASA sont directement accessibles sur le site internet du MASA à l'adresse suivante :
<http://agriculture.gouv.fr/reconnaissance-de-lexpertise>

Annexe 2 : Conditions et modalités de candidature

1-Conditions de candidature

- Être agent de catégorie A ou B des MTECT–MTE-SMER ou du MASA ;
- Avoir une expérience en cours dans le domaine de 5 ans minimum.

2- Modalités pour déposer un dossier d'évaluation auprès des comités de domaine des MTECT-MTE-SMER

L'ensemble des informations relatives aux comités d'évaluation scientifique et technique de domaine dont le calendrier des séances des comités 2024, la procédure de candidature, ainsi que le dossier de candidature sont accessibles sur le site internet des MTECT-MTE-SMER à l'adresse suivante :

<https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-des-activites-dexpertise-scientifique-et-technique-comites-domaine>

Le dossier complété doit être adressé en version numérique au minimum 2 mois avant la date souhaitée du comité à :

comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

À noter que le bureau AST2 de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques du SRI peut être amené à reporter l'examen de certains dossiers à une séance ultérieure, compte tenu du nombre maximal de dossiers pouvant être évalués par séance. Le calendrier 2023 des séances des comités de domaine des MTECT-MTE-SMER est fourni en annexe 3.

3- Modalités pour déposer un dossier d'évaluation auprès des collèges de domaine du MASA

Toutes les informations utiles ainsi que le dossier de candidature à compléter sont directement accessibles sur le site internet du MASA :

<http://agriculture.gouv.fr/reconnaissance-de-lexpertise>

Le dossier complété doit être envoyé en version numérique et en version papier au secrétariat de la COSE aux adresses suivantes :

Version numérique :	mail : sec-cose@agriculture.gouv.fr copie : comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr
Version papier :	Secrétariat de la COSE SRH – MIPGPOMM – 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP

Annexe 3 : calendrier des comités de domaine 2024

Comités de domaine									
BAT	EC	GDRN	GRN	HAVT	INFRA	OA	RA	SIND	TS
29/05	28/06	23/01	08/02	20/03	21/03	20/03	06/06	29/03	27/03
25/09	06/12	19/03	04/04	19/06	13/06	04/07	07/11	29/05	12/06
04/12		14/05	05/06	06/11	19/09	10/10		03/07	25/09
		09/07	03/07		28/11	04/12		04/10	27/11
		08/10	11/09					11/12	
		10/12	07/11						
			18/12						

<ul style="list-style-type: none"> -Bâtiment (BAT) -Énergie et Climat (EC) -Gestion durable des ressources naturelles/Biodiversité (GDRN) -Géotechnique et risques naturels (GRN) -Habitat, aménagement, villes et territoires (HAVT) 	<ul style="list-style-type: none"> -Infrastructures (INFRA) -Ouvrages d'art (OA) -Risques anthropiques (RA) - Systèmes d'information, Numérique et Donnée (SIND) -Transports durables, sécurité, intermodalité et mobilité (TS)
--	--

IMPORTANT : Les dossiers reçus étant traités en tenant compte de leur date de réception, de la charge des comités et du temps de traitement nécessaire par les membres, il est important pour chaque agent candidat à une évaluation d'anticiper le plus en amont possible la préparation et l'envoi de son dossier au bureau AST2 afin de faciliter l'organisation du dispositif.

Tout dossier recevable est inscrit à la plus proche séance non complète sous réserve d'un délai de traitement raisonnable pour le comité.